

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 20

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

Nombre de conseillers
municipaux en exercice :
43

Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le

Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le
.....

Le Maire

OBJET : DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS - Conférence sur les discriminations fondées sur le langage (Glottophobie) – Prise en charge de frais d'un intervenant.

Entendu le rapport de Monsieur Aguerre,

En amont de la Journée Internationale de la langue basque qui aura lieu comme chaque année le 3 décembre, sous l'égide de la Société des Etudes Basques Eusko Ikaskuntza à qui l'on doit la célébration de cette journée depuis 1949, un cycle de conférences sur la thématique de la glottophobie sera organisé à l'initiative de la Ville de Bayonne et relayé localement par les techniciens de la langue basque des collectivités partenaires, du 15 au 18 novembre 2017. Philippe Blanchet, Professeur en sociolinguistique de l'Université Rennes 2, interviendra à Bayonne, le mercredi 15 novembre, à 20h30, à la Maison des associations, pour présenter son ouvrage « *Discriminations : combattre la glottophobie* ». Il sera par la suite à Hendaye le 16 (Auditorium Ravel), à Ustaritz le 17 (Salle Lapurdi) et à St Jean Pied de Port le 18 (Médiathèque).

La glottophobie est une discrimination basée sur le langage ou certaines langues ; elle fonctionne par un mécanisme qui consiste à rejeter, à considérer comme inférieures et à traiter certaines personnes différemment par rapport aux autres, en raison de leur langue maternelle, du fait de parler une autre langue à un moment donné ou de leur langage (vocabulaire, grammaire, accent, ..). La glottophobie restitue ainsi aux discriminations linguistiques toute leur dimension et leur gravité sociales et politiques, en ce qu'elles touchent les individus, les locuteurs et non les langues.

L'apport des travaux du Pr Blanchet est tel que, lors de l'adoption de la loi du 18 novembre 2016 dite « de modernisation de la justice du XXIe siècle », le législateur en a modifié l'article 225 portant sur les discriminations, en y ajoutant les discriminations à prétexte linguistique, opérant par ce biais une mise en cohérence de la législation française avec les textes de protection des Droits Humains fondamentaux (textes internationaux, notamment de l'ONU, du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne).

Dans le cadre de son intervention, Philippe Blanchet s'emploiera à donner des éléments de compréhension de la glottophobie, véritable phénomène très largement ignoré et qui conduit à questionner les notions de monolinguisme et d'uniformisation des pratiques linguistiques, en amenant le public à réfléchir entre autres, sur le paradigme langue unique / langue commune.

La Ville de Bayonne a voté un plan en faveur de la langue basque lors du Conseil Municipal du 19 juillet dernier, apportant ainsi sa contribution aux diverses politiques publiques menées en faveur de la promotion et du développement de la langue basque. L'écologie linguistique, qui a fortement inspiré et façonné la politique développée par l'Office Public de la Langue Basque depuis décembre 2006, œuvre et plaide pour la diversité linguistique, un développement harmonieux et respectueux de toutes les pratiques linguistiques.

Les quelques pistes de réflexion que nous livrera le Professeur Blanchet pourraient constituer les bases d'un engagement collectif placé sous le signe de la pédagogie et de l'adhésion quand persistent encore quelques foyers d'incompréhension envers les politiques de promotion et de développement des « parlers locaux ».

L'intervenant sera rétribué à hauteur de 132 euros TTC. La Ville de Bayonne prendra en charge les frais d'hébergement et de restauration liés à son intervention bayonnaise, les frais de transport seront quant à eux mutualisés entre les collectivités partenaires et coorganisatrices du cycle de conférence, le remboursement à l'intéressé étant effectué sur présentation de justificatifs.

Les crédits étant inscrits au budget, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régler ces dépenses.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne